

L'an Deux Mille quinze le trois décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 27 novembre 2015

Présents : CAUDROY Pascale, DOURILLE Alain, FAYON Hervé, FOUCART Régis, GARMY Jean-Lou, GOURBEYRE Séverine, GROLET David, GROULET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MURE Yves, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, RECOQUE Katia.

Absent : Monsieur LAURADOUR-DUFRAISSE Yvan,

Secrétaires de séance : Mesdames GOURBEYRE Séverine et PEUDEVIN Mireille

ORDRE DU JOUR :

1° - Approbation du compte rendu du 24 septembre 2015.

2° - Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) (Intercommunalité).

3° - Olliergues 2030.

- Présentation de l'étude financière de la commune
- Présentation du projet suite à la mission « Maîtrise d'œuvre » tranche ferme.
- Bilan sur l'avancement des acquisitions.
- Bureau de contrôle.
- Passage à la tranche conditionnelle.
- Demande de subventions : DETR – FIC- LEADER-FEDER-....

4° - Projet ouverture d'un commerce « fleuriste ».

- Plans – Demande de permis de construire.
- Engagement des « Serres du Forez ».

5° - Autres dossiers en cours.

- Projet Tuncel.
- Terrain Pachoud.
- Eboulement « Rue de la Chaussée ».
- Téléphonie orange.
- WIFI 63

6° - Finances

- Point sur les investissements et prévisions des Restes à Réaliser.
- Travaux en régie.
- Décisions modificatives.

7 - Frais de Fonctionnement des écoles pour communes extérieures.

8 - Subventions aux associations.

9 - Personnel

10 - Recensement de la population

- Rémunération des agents recenseurs.

11 - Indemnité du percepteur.

12° - Récompenses pour le concours fleurissement 2015.

13° - Questions diverses

- Augmentation des charges locatives mensuelles pour « Maison Coste ».
- Passage de la TNT à la Haute définition.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2015.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé.

Résultat du vote : Pour : 11

Monsieur FOUCART Régis est arrivé à 19 h 40 et Madame CAUDROY Pascale à 19 h 45 (Au début de la question 2).

2 - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré par Monsieur le Préfet de la Région Auvergne.

Conformément à l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 33 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE) du 07 Août 2015, le SDCI doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes, aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés.

Pour notre territoire le projet n°4 regroupe les communautés de communes du Haut Livradois, du Livradois Porte d'Auvergne, du Pays d'Ambert, du Pays d'Aranc, du Pays de Cunlhat, du Pays d'Olliergues et de la Vallée de l'Ance.

Le Conseil Municipal,

- S'inquiète sur la représentativité de la commune au sein de cette grande structure.
- S'interroge sur la compétence voirie que seule la communauté de communes du Pays d'Olliergues possède et ce que cela impliquera pour le budget communal.
- Déploie la perte d'un service public de proximité.

Résultat du vote sur le projet: Pour : 1 Contre : 1 Abstention : 11

3°- OLLIERGUES 2030

- Présentation de l'étude financière de la commune

Monsieur GARMY a résumé l'analyse financière de la commune demandée et financée par le Parc Naturel Livradois Forez. Analyse qui porte sur les années 2008 à 2014.

A noter un « pic » en investissement en 2012 qui correspondait à la réhabilitation de la salle des fêtes.

Le constat révèle la faiblesse des produits fiscaux (Impôts locaux) et préconise la vigilance sur la masse salariale.

La capacité d'emprunt se maintient.

La société qui a effectuée l'étude se propose lorsque les chiffres de 2015 seront connus de faire une analyse plus précise.

- Présentation de la tranche ferme

La phase « Avant Projet Sommaire » des lots 1 et 3 du projet « Olliergues 2030 » a été présentée sous forme de projection sur écran.

Le lot 1 : Transfert de la pharmacie Gagnaire dans le rez-de-chaussée des bâtiments VIRATELLE Monique et GOUTTEFANGEAS. Le 1^{er} étage sera affecté à des annexes et à un logement pour la pharmacie. Coût estimatif : 300 000 € H.T.

Les 2^{ème} et 3^{ème} étages seront destinés pour deux logements (T4 et T5). Cette partie sera portée par la Communauté de communes. Coût estimatif : 350 000 € H.T

Le bailleur OPHIS intéressé par le projet envisage d'acquérir le bâtiment (ex Sabatier Ducher) contigu à la maison Viratelle pour la création de 3 logements.

Un espace public avec halle couverte et esplanade avec accès à la Dore sera créée à l'emplacement de la maison PACHOUD. Coût estimatif : 500 000 € H.T

Le lot 3 : Le rez-de-chaussée du bâtiment « Maison du Cadeau » verra le transfert de l'Office de Tourisme intercommunal. Coût estimatif : 41 000 € H.T

Les étages verront la création d'un studio et d'un T2 en duplex pour un coût estimatif de 150 000 € H.T. L'ensemble du lot 3 sera porté par la commune.

Monsieur le Maire indique que la présentation du projet se fera le 23 janvier 2016 lors de la réception des vœux du Maire.

Une rencontre est à prévoir pour la présentation du projet à Monsieur l'Architecte des bâtiments de France.

- Bilan sur l'avancement des acquisitions

L'acquisition des immeubles s'effectue, à l'amiable, par l'EPFSmaf (Organisme Public Foncier). Actuellement toutes les promesses de vente sont signées (VIRATELLE Monique, GOUTTEFANGEAS, PACHOUD, NOIR-VIRATELLE) et pour certains les actes notariés sont en cours.

Monsieur le Maire remercie l'EPFSmaf et plus particulièrement Madame THIAUDAT, notre référente pour la qualité du travail et la rapidité d'exécution.

- Bureau de contrôle

Il est nécessaire de consulter des bureaux d'études pour les missions de contrôle et également une mission SPS (Sécurité Protection Santé). A prévoir également une étude de sols.

Des devis seront demandés.

Résultat du vote : Pour : 13

- Passage à la tranche conditionnelle

L'ensemble du Conseil est favorable à la poursuite du projet pour les lots 1 et 3 et de passer ainsi dans la phase conditionnelle

Résultat du vote : Pour : 13

- Demande de subventions : DETR – FIC- LEADER-FEDER-....

Demande DETR

Le Conseil Municipal décide de déposer plusieurs dossiers au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** en voici l'ordre de priorité le plan de financement prévisionnel pour chacun

Dossier n° 1: Transfert de la pharmacie dans « l'îlot Gouttefangeas ».

Montant de l'opération (Honoraires architecte, SPS, Bureau de contrôle, travaux, imprévus) : **350 000 € H.T**

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT H.T
ETAT (DETR)	30,00 % Plafonné	105 000,00
ETAT (FNADT)	28,57 %	100 000,00
EUROPE (FEDER)	21,43 %	75 000,00
COMMUNE (Autofinancement ou et emprunt)	20,00 %	70 000,00
TOTAL	100,00 %	350 000,00

Dossier n°2: Démolition – Consolidation – Construction de la halle.

Montant de l'opération (Honoraires architecte, SPS, Bureau de contrôle, travaux, imprévus) : **300 890 € H.T**

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT H.T
ETAT (DETR)	30,00 % Plafonné	90 267,00
ETAT (FNADT)	33,23 %	100 000,00
PARC NATUREL LIVRADOIS FOREZ (LEADER)	16,77 %	50 445,00
COMMUNE (Autofinancement ou et emprunt)	20,00 %	60 178,00
TOTAL	100,00 %	300 890,00

- Dossier n°3 Réhabilitation de l'immeuble « Maison du cadeau » en office du tourisme et logement.

Montant de l'opération (Honoraires architecte, SPS, Bureau de contrôle, travaux, imprévus) : **237 000 € H.T**

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT H.T
ETAT (DETR)	30,00 % Plafonné	71 100,00
EUROPE (FEDER)	10,55 %	25 000,00
PARC NATUREL LIVRADOIS FOREZ (LEADER)	39,45 %	93 500,00
COMMUNE (Autofinancement ou et emprunt)	20,00 %	47 400,00
TOTAL	100,00 %	237 000,00

- Dossier n°4 : Aménagement de l'esplanade

Montant de l'opération (Honoraires architecte, SPS, Bureau de contrôle, travaux, imprévus) : **300 000 € H.T**

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT H.T
ETAT (DETR)	30,00% Plafonné	90 000,00
PARC NATUREL LIVRADOIS FOREZ (LEADER)	35,33 %	106 000,00
AIDE MINISTERIELLE	3,33 %	10 000,00
COMMUNE(Autofinancement ou et emprunt)	31,34 %	94 000,00
TOTAL	100,00 %	300 000,00

Résultat du vote : Pour : 13

Monsieur le Maire est autorisé à déposer tous les dossiers de demandes de subventions possibles. (FEDER-LEADER- Aide Ministérielle.....)

4° - PROJET OUVERTURE DUN COMMERCE FLEURISTE

- Plans – Demande de permis de construire - - Engagement des « Serres du Forez ».

Suite à l'approbation, lors de la réunion du conseil du 24 septembre 2015, de la poursuite du projet de réhabilitation d'un local communal pour le mettre à disposition de Monsieur BAARDMAN Bruno des Serres du Forez pour un commerce de fleuriste, la demande de permis de construire a été déposée.

Une convention sera établie entre la Commune et Monsieur BAARDMAN Bruno pour formaliser l'engagement entre les deux parties.

Le loyer mensuel est fixé à 200 €.

Résultat du vote : Pour : 13

- Local ADMR – Montant du loyer

Dans le projet de réhabilitation du bourg « Olliegues 2030 », l'Office de Tourisme s'installera dans le bâtiment « Maison du Cadeau ».

L'Association à Domicile en Milieu Rural –ADMR- souhaite installer ses bureaux dans les locaux actuels de l'Office de Tourisme, vers le Pont et appartenant à la Commune.

Le loyer mensuel est fixé à 150 €.

La subvention, d'un montant de 438 € versée chaque année à cette association par l'intermédiaire du CCAS serait supprimée à partir de la prise de possession des locaux et sera proratisée l'année d'entrée dans les lieux.

Un écrit sera établi entre la Commune et l'ADMR pour formaliser l'engagement entre les deux parties.

Résultat du vote : Pour : 13

5°- AUTRES DOSSIERS EN COURS

Projet Tuncel : Le chantier a débuté et les fouilles sont creusées.

Terrain Pachoud : Les arbres ont été abattus

Eboulement « Rue de la chaussée » : Monsieur Garmy est chargé de relancer le service juridique.

Téléphonie Orange

Les bons de commandes ont été renvoyés, nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous pour la mise en place du nouveau système.

WIFI 63

Nous sommes dans l'attente d'un contact du Conseil Départemental pour procéder à l'installation.

Deux points ont été retenus : la mairie et la bibliothèque.

6 - FINANCES

Point sur les investissements et prévisions des Restes à Réaliser.

Des virements de crédits sont nécessaires pour certains comptes.

La remise en état de l'éboulement rue de la chaussée ne se fera pas cette année.

Le photocopieur couleur prévu pour le service administratif ne sera pas acquis en 2015.

Des crédits sont à prévoir, par virement de l'opération voirie, pour financer la réhabilitation du commerce fleuriste et seront repris en « restes à réaliser ».

Travaux en régie

Les travaux en régie se sont tous les travaux qui sont réalisés par le service technique et dont les fournitures sont réglées, tout le long de l'année, en section de fonctionnement au compte correspondant. (Bâtiment, voirie.....)

Il y a lieu de faire en fin d'année un état reprenant toutes les factures en y ajoutant le coût de la main d'œuvre.

Par une opération d'ordre de transfert entre section on fait passer ses dépenses de fonctionnement en section de d'investissement.

Cela a pour but d'enrichir le patrimoine de la commune et également de permettre de récupérer la TVA par le Fonds de Compensation de la TVA. (FCTVA).

Pour 2015, la somme prévue au budget primitif n'est pas suffisante, il y a lieu de procéder à un virement de crédit.

Résultat du vote : Pour : 13

Budget Général – Décision modificative n°1

Les Membres du Conseil approuvent les modifications suivantes apportées sur le Budget Général ainsi que la création de l'opération 143 « Local Fleuriste ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

60633	Fournitures de Voirie	- 850		722/042	Immobilisations corporelles	- 7 400
64162	Emplois avenir	850		6419	Remboursement /Rémunération	7 400

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Recettes

1641	Emprunts en Euros	- 11 250		1311-132	Voirie Réseaux	+ 3 150
16411	Emprunts en Euros	+ 11 250		1323-132	Voirie Réseaux	+ 16 839
16878	Autres organismes	+ 231		1313-132	Voirie Réseaux	- 19 989
2031-142	Frais Etudes	+ 23 000				
2031-143	Frais Etudes	+ 480				

2111-132	Voirie Réseaux	+ 714			
2138-133	Travaux Bâtiments	+ 1 154			
2181-140	Réam. Salle des Fêtes	+ 1 968			
2313-132/040	Voirie Réseaux	+ 2 400			
2313-133/040	Bâtiments	+ 5 000			
2313-132	Voirie réseaux	- 46 463			
2313-133	Travaux bâtiments	- 24 400			
2313-140	Réam. Salle des Fêtes	- 1 968			
2313-143	Réam. Bât /Fleuriste	+ 47 520			
2315-132	Voirie réseaux	- 16 300			
2315-133	Travaux bâtiments	+ 6 300			
27638	Autres établis. publics	+ 364			
Total		+ 100 381	Total		+ 19 989
		- 100 381			- 19 989

Résultat du vote : Pour : 13

7 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR LES COMMUNES EXTERIEURES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier des charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de la commune et indique la participation des communes extérieures.

Pour l'année scolaire 2015-2016, la municipalité d'Olliergues soumet à la participation des frais scolaires uniquement les communes de résidence qui n'ont pas d'école, soit Olmet et Saint-Gervais-sous-Meymont.

Ces communes devront acquitter une contribution calculée en fonction de leurs ressources, du nombre d'élèves scolarisés et du coût moyen par élève.

Les élèves concernés sont au nombre de : - 3 dans l'école maternelle,
- 10 dans l'école primaire.

- Le calcul de la participation par élève et par Commune donne :

OLMET $1\,200,88 \times 0,793 = 952,30$ Euros

ST GERVAIS-SOUS-MEYMONT $1\,200,88 \times 0,900 = 1\,080,79$ Euros

Résultat du vote : Pour : 13

8- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal -décide d'allouer pour 2015 la même somme, soit 250 €, aux associations suivantes :

- Amicale des Sapeurs Pompiers.
- Amicale Laïque (Foyer des Jeunes et d'Education Populaire).
- Association des Parents d'élèves du Collège.
- Association Mémoire et Patrimoine du Pays d'Olliergues.
- Association Sportive du Collège A.Varenne.
- FNACA Section Olliergues.
- Club du 3^{ème} Age « La joie de Vivre ».
- La Pétanque Olliergquoise.
- Société de Chasse d'Olliergues.
- Association Kung Fu.
- Association OL'EVENTS

Pour l'Amicale des pompiers, la somme sera versée après production des documents demandés.

Il est précisé que l'association qui organisera une festivité d'intérêt communal d'envergure pourra solliciter une subvention complémentaire ou exceptionnelle, en présentant un projet financier détaillé.

Le dossier devra recevoir la validation du conseil municipal.

Résultat du vote : Pour : 12 Abstention : 1

SUBVENTION POUR ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG /

Une subvention de 150 € est allouée pour l'année 2015 à l'Association pour le Don du Sang Bénévole d'Ambert et ses environs.

Résultat du vote : Pour : 13

9° - PERSONNEL

Emploi contractuel pour le service administratif

Monsieur le Maire indique qu'il est possible, pour faire face aux besoins actuels du service administratif et pour effectuer du classement, de procéder à un recrutement en contrat pour

Il est décidé de créer, à compter du 1^{er} Janvier 2016, d'un emploi non permanent au service administratif, à temps complet, d'une durée maximale de 12 mois.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour effectuer le recrutement et fixer la rémunération – sur la grille correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe - de l'agent recruté et la durée du contrat.

Résultat du vote : Pour : 13

10° -RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il est rappelé que le recensement de la population aura lieu du 21 Janvier au 20 Février 2016.

La coordination sera assurée par Monsieur Frank RODIER, adjoint administratif.

Deux agents recenseurs seront nécessaires.

Le montant de la dotation forfaitaire versé par l'Etat est de 1 810 €.

Le Conseil Municipal décide que la somme totale affectée au paiement des deux agents, sous forme de forfait, soit portée à 2 817 €, charges patronales comprises.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement.

Résultat du vote : Pour : 13

11 - INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'une « indemnité de conseil » peut être attribuée au comptable de la commune, pour les prestations facultatives qu'il peut apporter.

La valeur de cette indemnité est calculée à partir des trois derniers budgets investissement et fonctionnement de la collectivité.

Le taux de l'indemnité est fixé par délibération et une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Monsieur le Maire précise également que durant l'année 2015, deux trésoriers se sont succédé à la Trésorerie de Cunlhat et demande de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité.

Le montant total pour l'année pour une indemnité à 100 % est de 430,18 €.

Le conseil a décidé, à l'unanimité, qu'aucune indemnité ne sera versée pour l'année 2015 aux deux trésoriers qui sont intervenus à la Trésorerie de Cunlhat.

Résultat du vote : Pour : 13

12 – RECOMPENSES POUR LE CONCOURS FLEURISSEMENT 2015

Le concours des maisons et villages fleuris a été reconduit en 2015.

La commission d'attribution des récompenses a également reconduit le principe de « bon d'achat » auprès des « SERRES DU FOREZ » valable du 01 Mars 2016 au 30 Juin 2016.

Ce qui donne :

- 4 bons à 25 € soit 100 €

- 3 bons à 20 € soit 60 €

- 4 bons à 15 € soit 60 €

- 5 bons à 10 € soit 50 €

Soit un total de 270 €.

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie des « Vœux du Maire » le 23 janvier 2016.

Résultat du vote : Pour : 13

13 – QUESTIONS DIVERSES

Demande de l'école élémentaire – Vente de gobelets recyclables

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil que les enfants de l'école élémentaire vont proposer à la vente des gobelets recyclables pour alimenter la coopérative scolaire qui participe au financement des activités et sorties scolaires.

Monsieur Le Maire propose, pour soutenir leur action, qu'une participation financière correspondant à un gobelet par enfant soit versée, sous forme de subvention, à la coopérative scolaire soit la somme de 114 € (3 € x 38).

Accord du Conseil Municipal.

Résultat du vote : Pour : 13

Montant des charges pour les logements communaux

Il est décidé de réviser le montant mensuel des charges pour les logements communaux afin que la régularisation soit moindre en fin d'année.

Ces changements seront effectifs à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Logements COSTE : (à la demande des locataires).

- Chauffage : 115 € par mois
- Entretien chaudière : 6 € par mois

Autres logements :

- Entretien chaudière : 13 €

Résultat du vote : Pour : 13

Bibliothèque municipale / Nouvelle appellation

Afin que la dénomination corresponde plus aux services offerts (Livres, DVD, CD) désormais la bibliothèque sera dénommée médiathèque. Un nouveau tampon sera acheté.

Résultat du vote : Pour : 13

Facturation des travaux faits par les employés communaux

Il est décidé que tout travail effectué par les employés du service technique de la commune avec les engins de la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues (Epareuse, Chasse-neige etc..) pour les entreprises sera facturé par la commune selon le tarif appliqué par la Communauté de Communes pour la prestation véhicule et /ou chauffeur.

Résultat du vote : Pour : 13

Passage à la TNT

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition. Les foyers qui reçoivent la télévision par une antenne râteau devront s'équiper d'un adaptateur Haute Définition sous peine de ne plus recevoir la télévision.

L'information sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

Distribution des colis des Aînés

Madame PEUDEVIN donne les « équipes » pour la distribution des colis des aînés.

Radar pédagogique

Le radar pédagogique a été réparé et sera positionné sur la rue Maréchal de Lattre au niveau du belvédère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.